

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 02 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué le 25 Novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de Mr le Maire Laurent ZANETTI.

**Date du conseil Municipal :** Le 02 décembre 2020 séance à 19h00

Présents : Denise ARRUFAT - Edvina BEAUD - Nathalie BUZZINO – Gauthier FOUCART - Olivier FRADET – Valérie FRANCOIS-MILHORAT - William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Maryse VISSIE – Julien ZANETTI – Laurent ZANETTI – Christian CUQ – Emmanuelle OULET- CORBERA

**Procuration :** Thierry TORTEL pour Valérie FRANCOIS-MILHORAT

### 1/ Recrutement d'agents en emplois occasionnels et remplacement d'agents en congés maladie

Renouvellement des agents en emplois occasionnels chaque 6 mois.

Monsieur Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de procéder en cas de besoin au remplacement de 2 adjoints d'animations, 2 agents administratifs, et 2 agents techniques.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

### 2/ Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent administratif

Monsieur Le Maire Laurent ZANETTI à la demande de Madame CLAUZET Aure, fait part au conseil municipal que le poste administratif qu'elle occupe aujourd'hui pour une durée de 10h hebdomadaire passerait à 7h hebdomadaire, il demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Lors d'un prochain Conseil municipal la question de la répartition des ces trois heures de travail sera discutée.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

### 3/ Régularisation frais de cantine RPI St Cézert / Le Burgaud

La commune du Burgaud doit à St Cézert les frais de cantine qui se détaillent ainsi :

2385 repas x 2,58€ = 6153,30 €

La commune de St Cézert doit au Burgaud les frais de cantine qui se détaillent ainsi :

2135 repas x 2,58€ = 5508,30 €

4/ Régularisation frais de fonctionnement RPI St Cézert / Le Burgaud / Belleserre

Ecole Maternelle St Cézert dépenses de fonctionnement réelles année : 2019-2020

Charges de personnels : **70 354€**  
Charges à caractère général : **8 301,12 €** « eau, EDF, Produits d'entretien, Fournitures scolaires, Téléphone internet »  
Charges financières : **791,49 €** « intérêts d'emprunts »  
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 79 446,61€  
Nombre d'enfants : 49  
Soit un cout par enfant de :  
 $79\,446,61 / 49 = \mathbf{1\,621,36\ €}$

École Élémentaire de Le BURGAUD dépenses de fonctionnement réelles année : 2019-2020

Charges de personnels : **111 169,36 €**  
Charges à caractère général : **28 628,05 €**  
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 139 797,41 €  
Nombre d'enfants : 107  
Soit un cout par enfant de :  
 $139\,797,41 / 107 = \mathbf{1\,306,52\ €}$

Pour les calculs il convient de prendre les chiffres suivants :

Nombre d'enfants du Burgaud scolarisés à St Cézert : 26  
 $1\,621,36 \times 26 = \mathbf{42\,155,36€}$

Nombre d'enfants de St Cézert scolarisés au Burgaud : 26  
 $1\,306,52 \times 26 = \mathbf{33\,969,52€}$

Nombre d'enfants de Belleserre scolarisés au Burgaud : 3  
 $1\,306,52 \times 3 = \mathbf{3\,919,56€}$

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

5/ SDEGH remplacement éclairage actuel par du LED (éclairage public)

Après concertation à la demande de Mr Le Maire Laurent ZANETTI il convient de nous pencher sur la diminution du cout de l'éclairage public de la commune.

Une demande de subvention sera faite, elle serait à hauteur de 75% pris en charge par le SDEGH, resterait donc 25% de participation à la commune.

La SDEGH s'engage dans les démarches d'appels d'offres afin de nous fournir une comparaison sur les différents fournisseurs en éclairage LED.

Mr Le Maire Laurent ZANETTI insiste sur le fait que dans les années à venir, les aides qui se porteront sur les économies énergétiques seront prioritaires.

Il est nécessaire d'agir vite afin de faire des économies allant jusqu'à 40% sur le coût de l'éclairage public de notre commune.

Mr Le Maire s'appuie sur des réalisations similaires d'autres communes comme celle de Cadours ou Launac.

Il n'est pas exclu en fonction du coût, que ses travaux soient réalisés en deux ou trois tranches.

Ces économies énergétiques permettront à la commune de pouvoir investir dans d'autres projets.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 6/ Modification simplifiée PLU (emprise au sol)

Le taux actuel est de 10% ce qui en soit est beaucoup trop bas « Hors annexes, garage, piscine » dans toute la zone U.B du PLU.

Sur un terrain de 1000m<sup>2</sup> peut être construit une maison de maximum 100m<sup>2</sup>.

Il conviendrait donc que celui-ci passe à 12%.

Les zones OAP ont un règlement spécifique concernant l'emprise au sol.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal que l'emprise au sol en zone UB passe à 12% et Monsieur MORU Roland procède à la lecture de la délibération.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 7/ Révision général PLU

**Annulé prochain ordre du jour.**

#### 8/ DM

**Pas de demande de modification.**

#### 9/ Point sur le marché plein vent

Lors d'une rencontre avec les personnes responsables des marchés plein vent de communes voisines et afin de ne pas créer de doublon sur les mêmes jours nous avons acté que notre marché du Burgaud se déroulerait le Vendredi soir, les heures de marché seront de 15h30 à 20h30 selon les saisons.

Notre premier marché aura lieu le Vendredi 30 Avril 2021 sous la Halle et ses contours.

Le jour « J » une inauguration aura lieu afin d'inviter les habitants.

Une première approche avec les producteurs et commerçants locaux sera faite afin de déterminer leurs souhaits.

Une liste de commerçants et producteurs a été établie par Nathalie BUZZINO, Valérie FRANCOIS-MILHORAT, Mr Le Maire Laurent ZANETTI, et moi même William LUIS.

Reste à voir Christine notre épicière pour déterminer sa présence sur le marché.

Certains points restent à éclaircir : les besoins électriques, les containers à ordures, les emplacements des commerçants, le nettoyage de la halle après le marché.....

Un arrêté Municipal du règlement du marché de plein vent de la commune de COX nous a été remis pour consultation afin de s'en inspirer.

Il est procédé au vote : *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 10/ Point sur l'espace jeune

Valérie FRANCOIS-MILHORAT a fait une synthèse sur les résultats de l'enquête menée auprès de nos jeunes :

16 retours « très peu en rapport des 100 interrogés »

Répartition : 12 filles / 4 garçons

Les jeunes souhaitent de manière unanime un lieu, pour se retrouver et échanger, ouvert du lundi au dimanche durant les vacances scolaires et hors vacances les mercredi, vendredi, samedi et dimanche.

#### 11/ Point sur l'installation d'un PUMP TRACK au niveau du City Stade

Le pump track est un circuit praticable en vélo, bmx, skate, trottinette, rollers...

Une vidéo nous a été diffusée afin de visualiser le projet.

Celui-ci se compose de modules en aluminium sur différents volumes.

Le budget restera à définir mais il est estimé environ à 15 000€ (hors subventions)

#### 12/ Questions diverses

Retour sur le marché et la collaboration de Christine notre épicière, est évoqué la possibilité que cela soit un agent technique municipal qui ouvre le marché et un élu à tour de rôle qui le ferme. Mr Le Maire s'engage à un entretien avec Christine afin de la convaincre de ce projet.

Débat sur les personnes qui font de la moto de cross sur la commune et ses environs suite à plusieurs plaintes d'administrés.

Mr Le Maire détient à ce titre plusieurs témoignages et photos qui permettent de caractériser les faits.

Il conviendrait de rencontrer les personnes concernées et d'engager une réflexion de fond concernant la jouissance de la forêt du Burgaud par les différents usagers (chasseurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, motards...).

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance : William LUIS